



**RESPECT
ESPRIT D'EQUIPE
PROFESSIONNALISME**

**PROFESSIONNALISATION DANS LA MEME ZONE
DE LIEUTENANTS VOLONTAIRES (H/F)**

Réf. : RPRO20Lt

1

Appel à candidatures

La Zone de secours Luxembourg, plus particulièrement le Conseil de Zone, en sa séance du 10 novembre 2020, et conformément à l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des Zones de secours, pour compléter son cadre opérationnel professionnel, lance, un appel à candidatures pour pourvoir à deux emplois déclarés vacants en qualité de lieutenant professionnel, par professionnalisation **dans la même zone**. La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

1. Description de fonction :

Le lieutenant assure la coordination d'équipes d'intervention sur le terrain et la gestion des équipes d'intervention spécialisées lors d'incidents complexes afin de régler l'intervention de manière efficace, efficace et sécurisée, et de limiter au maximum les dégâts humains et matériels.

Il assure la direction au niveau opérationnel, administratif et technique et exécute des missions administratives et techniques spécialisées afin de garantir un fonctionnement opérationnel, administratif et technique optimal de la zone de secours.

Le lieutenant apporte la connaissance et l'expertise technique opérationnelle, il stimule et initie l'entraînement afin de garantir que le personnel dispose des connaissances opérationnelles et techniques pour exécuter de manière adéquate et sécurisée toutes les missions de secours, et appliquer toutes les réglementations légales et les accords zonaux et locaux en toutes circonstances.

Cette description succincte est complétée par l'annexe 5 « Lieutenant » de l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

2. Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

- Etre nommé comme membre du personnel volontaire au sein de la Zone de secours Luxembourg ;
- Remplir les conditions énoncées dans la description de fonction ;
- Disposer d'une ancienneté de grade dans le même grade et/ou dans un grade supérieur d'au moins deux ans, stage de recrutement non compris ;
- Disposer de la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de sa dernière évaluation (cette condition d'évaluation n'est d'application qu'après une première période d'évaluation organisée en vertu de l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours) ;
- disposer de l'attestation « Gestion des compétences et évaluation » et des certificats PREV-1 et FOROP-1 ;
- Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée ;

Zone de Secours Luxembourg
Commandant de Zone : Cpt. Stéphane THIRY
Pôle Administration, Ressources Humaines et Formation - Service des Ressources Humaines
✉ Place Léopold, 1 – Annexe du Palais – 6700 ARLON
☎ 063/212 627 ✉ rh@zslux.be

www.zslux.be

3. Modalités de sollicitation :

Les candidatures motivées devront parvenir, complètes, sous peine de nullité, par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg, à l'attention du service des Ressources Humaines, Place Léopold 1 (annexe du Palais – 1er étage) à 6700 Arlon, **pour le 14 décembre 2020 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi. Celles-ci peuvent également être déposées au Service des Ressources Humaines de la zone (de 09h à 16h) contre accusé de réception. **Les candidatures adressées par e-mail ne seront pas acceptées.**

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse rh@zslux.be.

L'acte de candidature doit être introduit au moyen du formulaire repris en annexe et doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation dûment signée ;
- Un curriculum vitae avec photo d'identité récente ;
- Un extrait de casier judiciaire modèle 2 délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Une copie de l'attestation « Gestion des compétences et évaluation » et des certificats PREV-1 et FOROP-1 ;
- Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e).

4. Publication

L'appel est publié au moins 30 jours calendrier avant la date limite d'introduction des candidatures :

- sur le site de la zone <http://www.zslux.be> ;
- sur le site de la Direction Générale de la Sécurité Civile <http://jedevienspompier.be> ;
- dans les implantations de la zone de secours Luxembourg.

5. Concours de professionnalisation

Les candidats feront l'objet d'un concours de professionnalisation conformément au règlement d'épreuves ci-après.

6. Stage de professionnalisation :

Stage de professionnalisation :

La décision du Collège, sur délégation du Conseil, est notifiée au candidat retenu par courrier recommandé. Ce dernier dispose d'un délai de 14 jours calendriers pour notifier au Collège, par courrier recommandé, sa décision d'accepter ou non l'emploi. A défaut, le candidat sera présumé refuser l'emploi.

Le candidat retenu débute son stage dans les trois mois à dater de la réception de la décision du Collège. Le début du stage de professionnalisation peut être postposé de trois mois en cas d'accord entre la Zone et le candidat.

Le stage dure 6 mois et est placé sous la supervision du supérieur fonctionnel, dénommé « Maître de stage » et désigné par le Commandant.

Un rapport intermédiaire est établi après 3 mois de stage. Dans le rapport intermédiaire de stage, le stagiaire est évalué au moyen d'une appréciation « satisfaisant », « à améliorer » ou « insatisfaisant ». Cette évaluation est motivée au moyen de constatations concrètes. Dans ce cadre, le maître de stage formule des points d'attention et apporte des possibilités de solutions.

Nomination à la fin de stage :

A la fin du stage de professionnalisation, le maître de stage établit le rapport de stage après avoir recueilli les informations nécessaires et après concertation avec le stagiaire. Le rapport de stage propose, soit de nommer le membre du personnel, soit de ne pas nommer le membre du personnel.

L'agent nommé devra, aussi longtemps qu'ils sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions, sauf inaptitude médicale constatée par le Conseiller en Prévention Médecin du Travail, maintenir en ordre de validité ses permis, brevets, badges et certificats.

Règlement d'épreuves

Le présent règlement précise le déroulement du concours de professionnalisation, les critères de réussite et la composition du jury.

1. Concours de professionnalisation :

Le concours de professionnalisation se déroule en deux parties :

- Une épreuve pratique de mise en situation opérationnelle avec plusieurs équipes et autres services de secours et/ou intervenants, comptant pour 50 points. Cette épreuve permet entre autres d'évaluer les compétences suivantes : Commandement, dynamisme, planification, organisation et coordination, collaboration, communication, orientation vers les résultats, résolution de problèmes, sécurités, flexibilité, évaluation, analyse et indépendance.
- Une épreuve orale comptant pour 50 points visant entre autres à déterminer la motivation du candidat, sa conformité avec la description de fonction, sa capacité d'intégration en tant qu'officier au sein de la Zone de secours et ses atouts supplémentaires.

Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir minimum 60% au total des 2 épreuves citées ci-avant.

2. Composition du jury :

Le jury est composé de la manière suivante pour la Zone de secours Luxembourg :

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;
- Du Responsable du Pôle Administration, Ressources Humaines et Formations, ou de son délégué ;
- Du Responsable du Pôle Organisation des Secours, ou de son délégué ;
- D'un secrétaire du service Ressources Humaines, sans voix délibérative ;
- D'un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone, membre observateur.

Aucun membre du jury d'examen ne peut être le conjoint, le parent ou l'allié jusqu'au troisième degré inclus d'un candidat.



**RESPECT
ESPRIT D'EQUIPE
PROFESSIONNALISME**

Acte de candidature

Référence de l'appel à candidature : RPRO20Lt

Candidat(e)	Poste de secours actuel :
	Nom : Prénom :
	Numéro national :
	Adresse :
	Code postal : Localité :
	Gsm :
Email :	

Je soussigné(e) atteste remplir les conditions pré-requises à l'introduction de ma candidature, telles que précisées dans l'appel, et je déclare :

- En matière de brevet d'Aide Médicale Urgente :
 - Suivre / avoir suivi (*Biffer la mention inutile*) la formation de base de secouriste-ambulancier, précisez l'école et l'année :
 - Être / ne pas être (*Biffer la mention inutile*) détenteur d'un insigne distinctif 112, précisez le numéro et la date de validité :
- En matière de brevets pompiers :
 - Suivre actuellement une formation valorisable dans le cadre d'une promotion hiérarchique, précisez l'école :
 - Être détenteur d'un ou plusieurs brevets pompiers, précisez lesquels :
- En matière de permis de conduire :
 - Être / ne pas être (*Biffer la mention inutile*) déchu du droit de conduire ;
 - Être / ne pas être (*Biffer la mention inutile*) détenteur du permis de catégorie C / C1 ;
 - Suivre actuellement la formation requise à l'obtention du permis C / C1.
- En matière de nomination :
 - Être nommé, à titre effectif, en qualité de (*précisez le grade*) volontaire, depuis le par l'administration communale de / la Zone de secours Luxembourg (*Biffer la mention inutile*) ;

Sont joints au présent acte de candidature :

- Une lettre de motivation dûment signée ;
- Un curriculum vitae avec photo d'identité récente ;
- Un extrait de casier judiciaire modèle 2 délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Autres documents jugés pertinents, précisez lesquels :

.....
.....
.....

Je certifie que les données reprises ci-dessus sont sincères et véritables. Conformément aux règles en matière de protection des données personnelles, j'accepte que ces données soient utilisées exclusivement par le service des Ressources Humaines de la Zone de secours Luxembourg, et ce de manière confidentielle, dans le cadre de ma candidature.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »